

Fluides frigorigènes - Vos attestations de capacité
Si vous n'arrivez pas à lire ce message, suivez ce lien

Fluides frigorigènes

Etes-vous à jour de vos attestations de capacité ?



Vous intervenez sur des installations frigorifiques, pompes à chaleur, climatisations automobiles, etc.

Etes-vous à jour de vos obligations réglementaires ?

Depuis le 4 juillet 2009, tous les opérateurs (artisans, entreprises) intervenant sur des systèmes et installations de réfrigération et de climatisation contenant des fluides frigorigènes seuls ou en mélange doivent détenir une attestation de capacité.

Cette attestation est délivrée à l'artisan ou à l'entreprise par un organisme certificateur agréé qui vérifie que l'opérateur dispose

- du personnel qualifié
- des outillages requis et du bon entretien de ces derniers

Pour justifier de la qualification de leur personnel, les opérateurs doivent produire, pour chaque agent, une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes.



L'Afpa Bourgogne-Franche-Comté est agréée pour faire passer les évaluations permettant d'obtenir cette attestation d'aptitude.

Elles peuvent être passées soit directement, si l'agent maîtrise déjà très bien le sujet, soit à l'issue d'une formation de quelques journées lui permettant d'acquérir ou de conforter les compétences nécessaires.

A moins d'être particulièrement sûr du niveau de connaissances et de compétences de la personne à qui vous souhaitez faire passer l'évaluation, nous vous conseillons de lui faire suivre la formation préalable qui optimisera ses chances de réussite.



Salariés et artisans des secteurs bâtiment et froid industriel réalisant des activités de mise en service et de maintenance

Nos prochaines dates en Bourgogne-Franche-Comté (Dijon-Chevigny)

- formation : du 10 au 13 décembre 2018
- attestation d'aptitude : sessions d'évaluation le 18 ou le 19 décembre 2018

Autres dates ou autres lieux : cliquer sur les libellés ci-dessous

La formation

Fluides frigorigènes : intervenir sur un circuit frigorifique (niveau 1)

Récupérer le fluide frigorigène, le charger et le remettre en service en conformité (code de l'environnement R543). Cette formation permet de préparer votre personnel au passage de l'attestation d'aptitude de l'agrément « fluides frigorigènes » selon le code de l'environnement. Elle permet de manipuler les fluides dans le respect de l'environnement et d'en optimiser leur consommation.

La session d'évaluation

Fluides frigorigènes : attestation d'aptitude catégorie I

Obtenir l'évaluation conforme au code de l'environnement. Les participants à cette session pourront passer l'évaluation de l'attestation d'aptitude obligatoire pour réaliser les opérations de catégorie I sur un équipement contenant du fluide frigorigène (toutes charges, hors automobile).



Mécaniciens, électriciens, carrossiers, experts automobile, démonteurs, dépollueurs de véhicules hors d'usage (VHU).

Nos prochaines dates en Bourgogne-Franche-Comté (Nevers)

- formation : du 17 au 18 décembre 2018
- attestation d'aptitude : session d'évaluation le 19 décembre 2018

Autres dates ou autres lieux : cliquer sur les libellés ci-dessous

La formation

Fluides frigorigènes : assurer une prestation en climatisation catégorie V

Manipuler les fluides conformément au code de l'environnement. Avec cette formation votre personnel se prépare au passage du test d'aptitude catégorie V, obligatoire pour tout salarié manipulant les fluides. Elle prépare à la mise en œuvre du suivi des fluides dans l'entreprise.

La session d'évaluation

Fluides frigorigènes : passer l'attestation d'aptitude catégorie V

Passer le test d'aptitude pour la manipulation des fluides frigorigènes en famille 2 catégorie V (climatisation embarquée en cabine. Ne permet pas d'intervenir sur le système de réfrigération d'un véhicule industriel frigorifique).

Un numéro simple et
unique pour nous joindre

3936

*coût moyen de 6 centimes la minute
pour plus d'informations, contactez le 3008*

Informations, devis, réservations

Désormais, un seul numéro pour nous
joindre : le **3936** (service : 0,06 € / mn
+ prix appel).

Ceci est un message marketing émis par l'Afpa - Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes,
1-3 rue Franklin 93100 Montreuil. Cliquez ici pour vous désabonner.
Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés", toute personne dispose d'un droit d'accès, de modification, de
rectification et de suppression des données conservées pour une durée d'un an par l'Afpa. Pour l'exercer, vous pouvez vous
adresser à l'administrateur du site afpa.fr
mentions légales